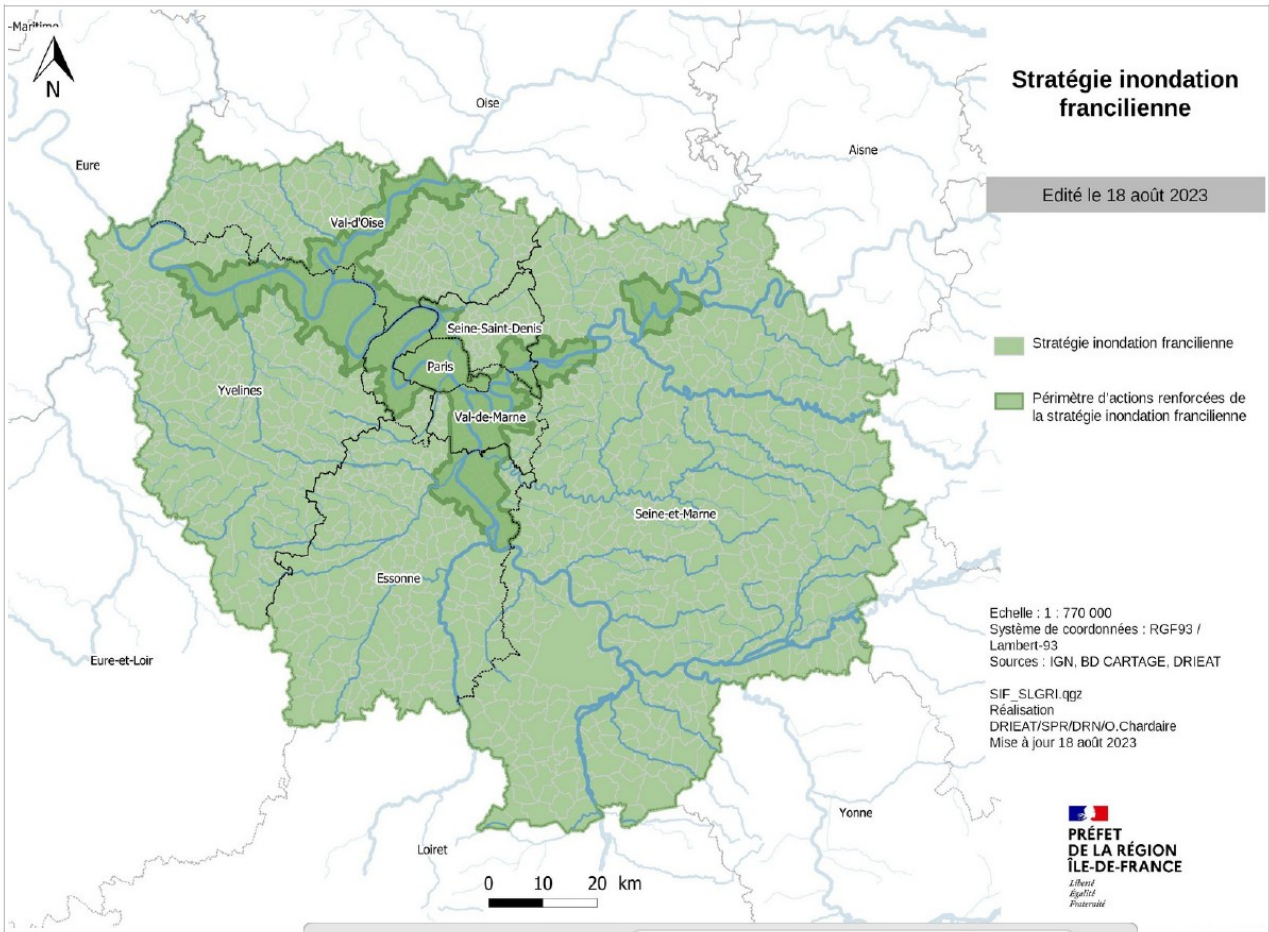




# Stratégie inondation Francilienne



## 1. Présentation générale

Sur la région Île-de-France il existe deux Territoires à Risque Important d'inondation (TRI) : la Métropole francilienne et Meaux. Dès 2016, ces deux TRI étaient couverts par une SLGRI chacun. En 2023, la décision a été prise d'actualiser ces deux SLGRI en un unique document dénommé « stratégie inondation francilienne ».

Porteurs de la SLGRI : <b>DRIEAT et Secrétariat général de la zone de défense et de sécurité de Paris (SGZDS) (Préfet de région et préfet de police)</b>	Chiffres clés de l'exposition au risque d'inondation sur les deux TRI : (Sources : INSEE avec des données communales « population » et « emploi » 2022 agrégées à la SLGRI – sans croisement avec la zone inondable)
Date d'approbation : <b>12/10/2023</b>	<b>6 593 356 Habitants</b>
Nombre de communes concernées dans les TRI : <b>146</b>	 <b>4 386 813 Emplois</b> 

## 2. Contexte du risque d'inondation sur le territoire

Le périmètre de la stratégie inondation francilienne comprend :

- Une zone prioritaire de 169 communes. Parmi ces 169 communes, 146 font partie des deux Territoires à Risque Important d'inondation (TRI) de la métropole francilienne et de Meaux ;
- Une zone plus large comportant l'ensemble du territoire de la région Île-de-France.

Le territoire est touché principalement par le risque d'inondation par débordement de cours d'eau, en particulier de la Seine, la Marne et l'Oise. C'est le risque majeur traité par cette stratégie, même si les autres aléas sont pris en compte (cf. ci-après). Les crues de la Seine, de la Marne et de l'Oise sont des crues lentes, qui font suite à des pluies longues et régulières sur des bassins versants étendus. Elles sont peu susceptibles de mettre en danger les vies humaines, mais la durée de submersion peut atteindre plusieurs semaines, voire exceptionnellement plusieurs mois localement. Les débordements des grandes rivières du bassin de la Seine surviennent principalement entre novembre et mai.

Le territoire est soumis à des risques de forte ampleur compte tenu de son rôle dans le fonctionnement économique et social du pays, tout cela sur un large territoire. Pour une crue majeure de la Seine et de ses grands affluents équivalente à la crue de 1910<sup>1</sup>, les impacts seront exceptionnels pour un territoire de 12,2 millions d'habitants<sup>2</sup> :

- 900 000 franciliens vivront en zone potentiellement inondée, pour certains secteurs pendant plusieurs semaines ;

1 Scénario modélisé d'une crue de la Seine, de la Marne et de l'Oise à 115 % des débits de la crue de janvier 1910 (soit 9,1 m à la station de Paris Austerlitz ; la Seine y avait atteint 8,62 m le 28 janvier 1910 ; considérant les aménagements réalisés depuis 1910 dans le lit mineur – creusement de la Seine pour faciliter la navigation notamment – et dans le lit majeur, à débit équivalent de janvier 1910, les crues seraient moins hautes – 8,12 m à Paris Austerlitz). Des crues plus importantes pourront toucher le territoire.

2 Données population : Institut Paris Région, août 2021

- Jusqu'à 1,4 million de franciliens supplémentaires hors zone inondée pourraient également être amenés à évacuer considérant les dysfonctionnements des réseaux électriques et d'assainissement ;
- Plusieurs millions de franciliens supplémentaires vivront en condition dégradée pendant plusieurs jours à plusieurs semaines considérant les dysfonctionnements des autres réseaux : gaz, chaleur urbaine, eau potable, télécoms, transports en commun. Plusieurs usines de production d'eau potable et de traitement des déchets seront directement inondées ; 6 usines d'assainissement fonctionneront en mode dégradé, avec un réseau de collecte des eaux usées saturé et des risques de débordements locaux ;
- 140 km de réseau ferré (métro, RER et Transiliens) seront directement affectés ; les perturbations sur le réseau encore fonctionnel seront fortes et le retour à une situation acceptable prendra plusieurs mois à plusieurs années ;
- Les dommages économiques directs d'une crue majeure seront de plusieurs dizaines de milliards d'euros. Les coûts indirects seront d'autant plus réduits que la préparation en amont aux impacts de la crue aura été conséquente.

### **3. Démarche mise en place**

La stratégie inondation francilienne 2023-2028 s'inscrit dans la continuité des deux précédentes SLGRI 2016-2022 de la métropole francilienne et de Meaux. Elle a pour objectif de couvrir l'ensemble des champs d'actions permettant de réduire les conséquences de l'inondation sur un territoire cohérent à l'échelle de la région Île-de-France. Elle comporte donc une première zone prioritaire qui correspond aux territoires des SLGRI 2016-2022 de la métropole francilienne et de Meaux ainsi qu'une seconde zone englobant le reste de la région Île-de-France. Cette approche régionale, dont l'intérêt a été mis en avant par la Cour des Comptes dans son rapport de 2022, permet de traiter sur l'ensemble du territoire toutes vulnérabilités aux risques inondations par débordement de cours d'eau, par remontée de nappe et par ruissellement, mais également de mieux intégrer les solidarités amont/aval. La stratégie vise à la mobilisation conjointe de l'ensemble des parties prenantes qui permettra de réduire autant que possible les conséquences de l'inondation.

La stratégie est pilotée par l'État (co-présidence de la Préfecture de Police et de la Préfecture de région Île-de-France), en étroite association avec l'ensemble des parties prenantes, au premier rang desquelles les collectivités compétentes, les acteurs économiques, et les associations.

### **4. Bilan de la mise en œuvre selon les 4 objectifs du PGRI (2<sup>ème</sup> cycle)**

Approuvée le 12 octobre 2023, la stratégie inondation Francilienne permet de décliner les 4 objectifs du PGRI du bassin Seine-Normandie en 9 axes :

- Une gouvernance des politiques de prévention des risques d'inondation en Île-de-France à consolider ;
- Une connaissance sur les risques à approfondir et à partager largement ;
- Un système de surveillance et de prévision des crues et des inondations en amélioration continue ;

- S'assurer d'une préparation optimale à la gestion d'une crue ;
- Une prise en compte ambitieuse du risque inondation dans l'aménagement ;
- Des actions de réduction de la vulnérabilité des personnes, des biens et des territoires à démultiplier ;
- Ralentir la dynamique des écoulements en préservant et restaurant les zones d'expansion des crues et, si nécessaire par des ouvrages écrêteurs de crue ;
- Conforter les ouvrages de protection hydrauliques existants ;
- Des investissements insuffisants à l'aune de la sinistralité constatée et surtout de la sinistralité à venir.

Ces axes sont eux-mêmes déclinés en 24 orientations stratégiques. La mise en œuvre de ces orientations, dans le cadre notamment des PAPI et plans d'actions des services de l'État, est évaluée tous les ans par le comité de suivi.

Les TRI de la région Île-de-France sont couverts par un PAPI ou un PEP. Ainsi, le territoire francilien est couvert, à la date de mi-2025, par cinq Programmes d'Actions de Prévention des inondations (PAPI) ou Programme d'Études Préalables (PEP) qui participent à la traduction opérationnelle de ses objectifs : le PAPI Yerres, le PAPI Seine et Marne franciliennes n°2, le PEP Juine Essonne Ecole, le PEP Deux Morin et le PEP Yonne. Par ailleurs, trois PEP échus entre 2022 et 2024 (mais dont certaines actions se terminent) sont en cours de renouvellement : le PEP Loing, le PEP Orge Yvette et le PEP Vallée de l'Oise. Des réflexions sur de nouveaux PEP/PAPI sont en cours.

## **Objectif 1 - Aménager les territoires de manière résiliente pour réduire leur vulnérabilité**

Ce premier objectif du PGRI est traité dans la stratégie par plusieurs mesures qui se retrouvent principalement dans les axes « Une prise en compte ambitieuse du risque inondation dans l'aménagement » et « Des actions de réduction de la vulnérabilité des personnes, des biens et des territoires à démultiplier ».

Au sujet de la résilience des réseaux structurants (électricité, gaz, télécom, assainissement, eau potable...), l'ensemble des opérateurs de ces réseaux ont travaillé, dans le cadre d'un groupe de travail, à l'élaboration et à la mise à jour de leur carte de fragilité de réseaux. Le travail du groupe se poursuit avec les opérateurs sur les mises à jour de certaines cartes, sur la diffusion des données, puis sur la réduction des fragilités de ces réseaux. Ces fragilités sont ainsi partagées sur une plateforme sécurisée gérée par l'État pour améliorer la planification de la gestion de crise et la prise en compte des interdépendances et peuvent être partagées pour certaines d'entre elles avec les collectivités sur la base d'une convention de mise à disposition des données.

Les actions de réduction de vulnérabilité individuelle se développent, 90 % des PEP ou PAPI franciliens prévoient de soutenir la réalisation de diagnostics de réduction de la vulnérabilité (habitat et/ou PME et/ou bâtiments publics) et 60 % prévoient également le financement de travaux suite aux diagnostics. Ces actions ne représentent que 16 % du montant des PAPI franciliens mais une dynamique émerge sur le sujet avec plus de 4500 diagnostics et 700 opérations de travaux programmés en supplément au cours de l'année 2025. Pour les années à venir, l'enjeu est de convaincre les habitants en zone inondable à s'engager dans un diagnostic puis dans des travaux à la hauteur des ambitions des PAPI.

S'agissant des règles qui s'appliquent à l'aménagement du territoire, l'ensemble des deux territoires à risque important d'inondation sont couverts par un PPRI ou équivalent<sup>3</sup> couvrant 555 communes. Mi-2025, 7 projets d'élaboration de nouveaux PPRI sont en cours sur la région.

Les acteurs franciliens de l'aménagement ont signé en 2018, la charte « Concevoir des quartiers résilients face à l'inondation ». Cette charte est à ce stade peu utilisée et la stratégie pousse à la prendre en compte, par exemple en l'intégrant dans l'analyse régionale des demandes de labellisation des écoquartiers.

La stratégie incite également à la prise en compte des risques d'inondation dans les documents d'urbanisme, notamment SCOT et PLUi. Un indicateur a été mis en place sur le sujet, avec une analyse des PLUi en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2023 menée par la DRIEAT, à partir d'une grille commune. Cette analyse est publiée et mise à jour au fil de l'eau : elle permet de constater que les diagnostics relatifs à l'aléa inondation par débordement de cours d'eau sont assez complets, ce qui n'est pas le cas pour le ruissellement. Les bons exemples et les points d'amélioration sont mis en avant, dans les différentes pièces des PLUi.

## **Objectif 2 - Agir sur l'aléa pour augmenter la sécurité des personnes et réduire les coûts des dommages**

Ce deuxième objectif du PGRI est traité dans la stratégie par plusieurs mesures qui se retrouvent principalement dans les axes « Ralentir la dynamique des écoulements en préservant et restaurant les zones d'expansion des crues et, si nécessaire par des ouvrages écrêteurs de crue » et « Conforter les ouvrages de protection hydrauliques existants ».

La région comporte 41 systèmes d'endiguement autorisé au 1<sup>er</sup> septembre 2025, 1 en cours de régularisation et 5 projets à l'étude par la Métropole du Grand Paris, ainsi que 19 aménagements hydrauliques autorisés au 1<sup>er</sup> septembre 2025, et 14 autres en voie de régularisation.

Deux nouveaux aménagements hydrauliques sont en construction : Situé en Seine-et-Marne (77), en amont de la confluence de la Seine et de l'Yonne sur les communes de Châtenay-sur-Seine, Egligny, Balloy et Gravon, le casier pilote de la Bassée, dit Seine Bassée, consiste à créer un volume de stockage de 10 millions de m<sup>3</sup> provenant de la Seine grâce à 7,6 km de digues d'une hauteur moyenne de 2,5 m. Rempli par une station de pompage de 8 pompes, il permettra de diminuer le niveau de la Seine jusqu'à 15 cm jouant un rôle d'écrêteur de crue. Par ailleurs, le projet de zone d'expansion de crue d'Armainvilliers, conçu par le SYAGE, permet de sortir de la zone inondable pour la crue 10-30 ans environ 90 habitations et permet de réduire les hauteurs d'eau pour une centaine d'autres en sur-inondant temporairement une zone forestière.

Le travail se poursuit pour mobiliser les collectivités locales et le monde agricole dans la restauration des écoulements en lit majeur et dans la maîtrise des risques de ruissellement.

## **Objectif 3 - Améliorer la prévision des phénomènes hydro-météorologiques et se préparer à gérer la crise**

Ce troisième objectif du PGRI est traité dans la stratégie par plusieurs mesures qui se retrouvent principalement dans les axes « Un système de surveillance et de prévision des crues et des inondations en amélioration continue » et « S'assurer d'une préparation optimale à la gestion d'une crue ».

---

<sup>3</sup> A l'exception de 2 communes dans les Yvelines concernées par le scénario extrême de la directive inondation et non par une crue centennale

S'agissant des inondations par remontée de nappe, un des objectifs est de constituer un réseau de piézomètres partagés à partir de ceux mis en place et suivis par différents acteurs dont l'Inspection générale des carrières de Paris et des opérateurs privés (ex : RATP). Un modèle hydro-géologique porté par l'EPTB SGL a permis d'évaluer les remontées de nappe pendant une crue sur Paris et la proche couronne ; le travail de consolidation se poursuit.

Par ailleurs, le SPC est en train de mettre en œuvre l'élargissement de la surveillance VIGICRUES avec pour objectif de couvrir l'ensemble des principaux cours d'eau francilien d'ici à 2030. Début 2025, le service VigicrueFlash a été étendu sur 68 nouvelles communes d'Île-de-France, notamment en Essonne.

En octobre 2025, la préfecture de la zone de défense et les préfectures de département organisent un grand exercice de gestion d'une crue majeure (HYDROS 2025) impliquant de nombreux acteurs dont des collectivités. Un retour d'expérience complet permettra d'identifier les différents volets de la gestion de crise à améliorer.

#### **Objectif 4 - Mobiliser tous les acteurs au service de la connaissance et de la culture du risque**

Ce quatrième objectif du PGRI est traité dans la stratégie par plusieurs mesures qui se retrouvent principalement dans l'axe « Une connaissance sur les risques à approfondir et à partager largement ».

L'amélioration de la connaissance sur le risque d'inondation par ruissellement est un objectif identifié, avec l'incitation à la réalisation de cartographies locales, notamment via les PEP/PAPI franciliens et leur appropriation locale par les différents acteurs.

S'agissant du débordement, pour sensibiliser les territoires et les différents acteurs (collectivités, acteurs économiques, populations résidentes...) aux impacts directs et indirects des inondations, certaines zones de fragilité de réseaux (électricité, gaz, eau potable, transport...) sont visualisables depuis juillet 2021 sur la cartographie dynamique Cartoviz des Zones d'inondation potentielles (collaboration entre l'Institut Paris Région et la DRIEAT). Le travail d'amélioration de la connaissance et de mise à jour de ces données se poursuit.

La sensibilisation sur le risque inondation fait également l'objet de plusieurs dispositifs comme EPISEINE par l'EPTB Seine Grand Lacs ou INOND'ACTION par l'EPTB Entente Oise Aisne. Par ailleurs, afin d'évaluer l'évolution de la sensibilité au risque d'inondation des habitants d'Île-de-France, des sondages réguliers sont réalisés. Ainsi, en 2024, 66 % des sondés pensent que l'Île-de-France est exposée à un risque d'inondation de grande ampleur, contre 72 % en 2018. En outre, 64 % des sondés qui habitent en zone inondable ignorent qu'ils y résident. Le sondage fait apparaître une méconnaissance de la part de nombreux sondés des types d'inondations pouvant affecter leur territoire, de leurs occurrences ainsi que des durées de submersion. Il est prévu de poursuivre la sensibilisation des différents acteurs (élus, citoyens, acteurs économiques) afin d'améliorer la culture du risque.

### **5. Perspectives pour la suite de la mise en œuvre**

La stratégie prévoit de poursuivre les différentes actions en cours et prévues afin de répondre aux différents objectifs. Les orientations stratégiques devront permettre de progresser sur les principaux enjeux de réduction de la vulnérabilité et des aléas, d'amélioration de la connaissance notamment sur les inondations par ruissellement, et de la prévision des crues, ainsi que de la préparation à la gestion de crise.